

Parce que chaque adieu compte

Pour ceux que j'aime

Parce que prévoir, c'est protéger.

Afin que rien ne soit laissé au hasard.

Ce document rassemble mes volontés.

Soulager mes proches le moment venu.

Parce que chaque adieu compte

L'histoire des Pompes Funèbres Générales BRODARD SA

Une entreprise ancrée dans l'humain et dans le temps

Fondées en 1926, les Pompes Funèbres Générales s'inscrivent dans une longue tradition de service, de respect et d'accompagnement des familles. Depuis près d'un siècle, l'entreprise évolue au cœur de la réalité du terrain, en restant fidèle à une mission essentielle : accompagner avec dignité et humanité les moments les plus sensibles de la vie.

Au fil des décennies, cette activité s'est construite sur des valeurs solides, transmises et renforcées avec le temps, faisant des Pompes Funèbres Générales un acteur reconnu et respecté dans la région.

L'année 2023 marque un tournant important dans cette histoire. À cette date, Grégory Brodard reprend la structure alors connue sous le nom de Pompes Funèbres Générales Fribourg-Région Sàrl. Fort de son expérience dans le domaine funéraire et de son engagement quotidien auprès des familles, il entreprend de faire évoluer l'entreprise en profondeur.

Cette reprise ne se limite pas à un changement de direction : elle s'accompagne d'une transformation structurelle et identitaire, donnant naissance aux Pompes Funèbres Générales BRODARD SA. Ce nouveau chapitre incarne la volonté d'allier un héritage historique fort à une vision moderne du métier, centrée sur la qualité, la proximité et l'humain.

Une vocation avant tout

Plus qu'une entreprise de services, les Pompes Funèbres Générales BRODARD SA sont une structure d'accompagnement. Chaque intervention est guidée par une exigence essentielle : honorer la personne défunte et soutenir les proches avec justesse, écoute et respect.

Une réponse aux attentes des familles

Face à des démarches souvent complexes et à une période marquée par l'émotion, les familles ont besoin de repères clairs, de confiance et de sérénité. L'entreprise met son expérience et son savoir-faire au service d'un accompagnement structuré, transparent et rassurant, permettant à chacun de traverser cette étape avec le soutien nécessaire.

Notre engagement

Les Pompes Funèbres Générales BRODARD SA s'engagent à :

- accompagner chaque famille avec respect et bienveillance,
- garantir une organisation rigoureuse et professionnelle,
- assurer une transparence totale dans les démarches et les prestations,
- respecter les volontés du défunt et des proches,
- offrir une présence humaine, discrète et constante.

Une vision durable

Forte de son héritage depuis 1926 et de l'impulsion donnée depuis 2023, l'entreprise s'inscrit dans une volonté de développement maîtrisé, fondée sur la qualité des services et la confiance des familles. Elle aspire à poursuivre son évolution en tant que référence régionale en matière d'accompagnement funéraire, tout en restant fidèle à ses valeurs fondamentales.

Parce qu'au-delà des services,
c'est une histoire, une présence et un engagement qui font la différence.

Parce que chaque adieu compte

PRÉVOIR, C'EST PROTÉGER

Anticiper sa fin de vie ou l'organisation de ses obsèques n'est ni un renoncement ni une fatalité. C'est un acte de lucidité, de responsabilité et d'amour.

Dans un moment où les proches sont fragilisés par l'émotion, la clarté devient essentielle. Laisser des directives précises, structurées et juridiquement sécurisées permet d'éviter l'incertitude, les décisions précipitées et les incompréhensions.

Ce guide a été conçu pour accompagner cette réflexion avec sérieux, dignité et humanité.

Il rassemble les éléments fondamentaux permettant :

- 1** organisation en cas de décès,
- 2** directives médicales anticipées,
- 3** le mandat pour cause d'incapacité,
- 4** le testament.

Prévoir, ce n'est pas anticiper la fin.

C'est offrir à ceux que l'on aime la sérénité.

Parce que chaque adieu compte

1. ORGANISATION EN CAS DE DÉCÈS

Clarifier pour soulager

Le décès d'un proche confronte la famille à des démarches administratives et organisationnelles nombreuses, souvent dans un contexte d'émotion intense.

Préciser à l'avance :

- les personnes à informer,
- les contrats existants,
- les assurances concernées,
- les volontés funéraires,
- l'emplacement des documents essentiels,

permet d'alléger considérablement la charge qui pèse sur les proches.

L'objectif n'est pas d'anticiper chaque détail, mais de laisser des repères fiables et cohérents.

La transparence évite les hésitations.

La précision évite les conflits.

Parce que chaque adieu compte

2. DIRECTIVES MÉDICALES ANTICIPÉES

Préserver sa dignité et ses valeurs

Toute personne capable de discernement peut décider à l'avance des soins qu'elle accepte ou refuse dans l'hypothèse où elle ne pourrait plus exprimer sa volonté.

Les directives médicales anticipées constituent l'expression formelle de cette liberté.

Elles permettent notamment de se prononcer sur :

- les mesures de réanimation,
- l'assistance respiratoire,
- l'alimentation artificielle,
- les soins palliatifs,
- le don d'organes,
- le lieu souhaité pour la fin de vie.

Ces directives s'imposent au corps médical dans le respect du cadre légal suisse.

Il est recommandé de désigner un représentant thérapeutique chargé de veiller à l'application fidèle des volontés exprimées.

Réfléchir à ces questions ne signifie pas perdre espoir.

Cela signifie affirmer ses convictions et préserver sa dignité.

Parce que chaque adieu compte

3. LE MANDAT POUR CAUSE D'INAPTITUDE

Anticiper l'imprévisible

Une incapacité de discernement peut survenir à la suite d'un accident, d'une maladie ou d'une atteinte progressive des facultés cognitives.

Le mandat pour cause d'inaptitude permet d'anticiper cette éventualité en désignant une personne de confiance chargée de :

- l'assistance personnelle,
- la gestion administrative et patrimoniale,
- la représentation juridique auprès des tiers.

Ce dispositif évite, dans de nombreux cas, une intervention étendue de l'Autorité de protection de l'adulte.

Sa validité dépend du respect des formes légales prévues par le droit suisse.

Choisir un mandataire, c'est choisir la continuité et la confiance.

4. LE TESTAMENT

Organiser la transmission avec discernement

En l'absence de testament, la loi règle la succession selon un ordre précis.

Rédiger un testament permet d'attribuer la part disponible de son patrimoine conformément à ses souhaits, dans le respect des réserves légales.

Ce document peut :

- désigner des héritiers particuliers,
- prévoir des legs spécifiques,
- attribuer des biens déterminés,
- nommer un exécuteur testamentaire.

Un testament correctement établi protège les intérêts des héritiers et réduit les risques de litiges.

Transmettre, ce n'est pas seulement répartir des biens.

C'est prolonger ses intentions.

Parce que chaque adieu compte

ENCADRÉ PREMIUM – LA PRÉVOYANCE FUNÉRAIRE

Sécuriser ses volontés

La prévoyance funéraire permet d'organiser à l'avance les modalités de ses obsèques et d'en garantir le financement.

Elle offre :

- une maîtrise des décisions,
- une protection financière pour les proches,
- une sécurité contractuelle.

Chaque contrat doit être clair, juridiquement structuré et financièrement transparent.

Chez Pompes Funèbres Générales BRODARD SA, la prévoyance est conçue comme un engagement de confiance.

Anticiper sereinement, en toute liberté

Remplir ce document, c'est faire un premier pas simple mais essentiel : exprimer vos volontés et offrir à vos proches un repère précieux le moment venu. Il ne s'agit pas d'un engagement définitif. Vous êtes entièrement libre de compléter uniquement les éléments qui vous semblent importants aujourd'hui, et de les modifier à tout moment selon l'évolution de vos souhaits.

Ces informations nous permettent avant tout de mieux vous comprendre et, si vous le souhaitez, de vous établir une proposition claire, personnalisée et sans engagement. Notre objectif n'est pas de vous contraindre, mais de vous accompagner avec transparence, afin que chaque décision vous ressemble et soit respectée.

Prévoir, c'est choisir en toute sérénité — pour vous, et pour ceux qui comptent.

SIGNATURE INSTITUTIONNELLE FINALE

Pompes Funèbres Générales BRODARD SA s'engage à offrir :

- une prévoyance encadrée,
- une gestion rigoureuse,
- une transparence absolue,
- un accompagnement humain respectueux.

Parce que prévoir, c'est protéger.